



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture et patrimoine historique »

Conseil municipal du 12 avril 2021
Séance du 10 mars 2021

21 Musée Gallé-Juillet - Dons en mécénat - LINOL et VATINEL

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	7
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	32
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 06/04/2021

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, maire-adjointe, expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'accepter les dons au titre de mécénat pour le musée Gallé-Juillet.

En complément de cette décision et par courrier en date du 16 avril 2012, la Direction Générale des Finances Publiques a habilité la ville de Creil à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux pour le musée Gallé-Juillet, en tant que musée de France.

La collection de faïences fines du musée s'est considérablement enrichie ces dernières années en accord avec la politique d'acquisition définie dans le projet scientifique et culturel. Elle compte environ 3 000 céramiques, dont plus de 2 000 faïences fines de Creil, conservées au sein de la maison de la faïence.

Jean-Claude et Nicole LINOL souhaitent donner à la ville de Creil sous la forme d'un mécénat, un ensemble de 57 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau, estimé à 1 680,00 € par l'expert Arnold ROUSSELLE. Cet ensemble offre un résumé de l'histoire de la production des faïenceries de Creil et Montereau et pourra permettre un roulement des collections permanentes.



Monsieur Dominique VATINEL souhaite donner à la ville de Creil sous la forme d'un mécénat, un ensemble de 22 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau, estimé à 1 420,00 € par l'expert Arnold ROUSSELLE.

Cette acquisition viendra compléter la connaissance des séries au décor imprimé réalisées par les faïenceries de Creil et Montereau.

Il vous est proposé d'accepter les dons en mécénat de 57 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau de la part de Jean-Claude et Nicole LINOL, et de 22 assiettes en faïence fine de Creil et Montereau de la part de monsieur Dominique VATINEL.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2011,
Vu l'avis de la commission « Culture et patrimoine historique » en date du 10 mars 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter le don de 57 pièces en faïence fine de Creil et Montereau d'une valeur de 1 680,00 € de la part de Jean-Claude et Nicole LINOL.

Article 2 : de mentionner le don de Jean-Claude et Nicole LINOL sur le cartel d'exposition des assiettes.

Article 3 : d'accepter le don de 22 pièces en faïence fine de Creil et Montereau d'une valeur de 1 420,00 € de la part de monsieur Dominique VATINEL.

Article 4 : de mentionner le don de Dominique VATINEL sur le cartel d'exposition des assiettes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 13 AVR. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE


après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21.
et publication ou notification le 23/04/21...
affiché le 13/04/21...
CREIL, le 23/04/2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le 13/04/2021 
ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423022-DE